

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

AMENDEMENT

N ° 1655

présenté par

Mme Pouzyreff, Mme Brulebois, Mme Jacqueline Dubois, Mme Piron, Mme Chapelier,
Mme Peyron, Mme De Temmerman, Mme Lardet, M. Sorre, Mme Vanceunebrock, Mme Dubré-
Chirat et Mme Rossi

AVANT L'ARTICLE 3

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.